



# Appel à candidature

# Cahier des charges pour la création d'équipes multidisciplinaires en antibiothérapie en Grand Est

DQPI - Département Veille Sanitaire et Vigilances

2025

# Table des matières

1. Contexte	3
2. Objectifs du projet	
3. Cahier des charges	∠
3.1. Cibles	2
3.2. Porteurs éligibles	2
3.3. Territoires	2
3.4. Modalités de déploiement	2
3.5. Missions des EMA	4
3.6. Composition et fonctionnement des EMA	7
3.7. Modalités de financement des EMA	8
3.8. Suivi du dispositif et de l'activité	9
4. Procédure de l'appel à candidature	10

#### 1. Contexte

La prévention des infections et de l'antibiorésistance est l'un des enjeux mondiaux de santé publique, et de longue date une priorité pour les pouvoirs publics français.

La stratégie nationale 2022-2025 de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance en santé humaine, prolongée jusqu'en 2027, pilotée par le Ministère en charge de la Santé<sup>1</sup>, en lien avec les ARS, est le premier plan national alliant aussi étroitement les actions de prévention et contrôle des infections à celles promouvant le bon usage des antibiotiques. Car c'est en prévenant les infections et en réduisant la transmission des agents infectieux et gènes de résistance que nous diminuerons l'incidence des infections communautaires et associées aux soins, mais aussi le risque d'antibiorésistance. Il est essentiel de prévenir les infections les plus courantes, notamment grâce à la vaccination et à des gestes simples du quotidien, de réduire autant que possible les infections associées aux soins, et de préserver l'efficacité de nos antibiotiques.

Cette stratégie nationale s'adresse aux professionnels du secteur de la santé, du médico-social et au grand public en s'articulant autour de ces deux volets principaux : la prévention et le contrôle de l'infection (PCI), et le bon usage des antibiotiques (BUA). Tous deux concernent les 3 secteurs de l'offre de soins : les établissements de santé (ES), les établissements et services médico-sociaux (ESMS) et la ville, prenant en compte l'ensemble du parcours du patient, mais aussi la population générale.

L'un des 9 axes de cette stratégie nationale 2022-2025, l'axe 4., décrit les actions à mettre en œuvre afin de renforcer le maillage territorial de la prévention/contrôle des infections et du bon usage des antibiotiques, avec notamment le déploiement d'équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA). Sa déclinaison au niveau régional est pilotée par l'ARS Grand Est (GE) en charge de la politique régionale de prévention de l'antibiorésistance en lien avec le Centre Régional en Antibiothérapie (CRAtb) Grand Est <sup>2</sup>. Le CRAtb Grand Est, structure d'appui régionale sur le BUA, pilotée par l'ARS GE, est en charge de déployer la stratégie de BUA en région et de coordonner/animer les réseaux de professionnels du BUA, dont les EMA, les référents en antibiothérapie et le réseau des médecins généralistes (MG) ambassadeurs du BUA.

Les Équipes Multidisciplinaires en Antibiothérapie (EMA) sont les effecteurs de la politique régionale de bon usage des antibiotiques au niveau local (pour leur établissement support, ainsi que pour les autres établissements de santé et établissements et services médico-sociaux, les professionnels de santé libéraux [dont les médecins généralistes] situés dans le territoire géographique de leur GHT. Les missions principales de l'EMA consistent à mettre en œuvre une activité stratégique locale de bon usage des antibiotiques. Elles sont idéalement implantées dans des établissements qui possèdent des services ou des équipes d'infectiologie et elles collaborent de manière étroite et formalisée avec les Équipes d'Hygiène (Equipes Opérationnelles d'Hygiène des ES et Equipes Mobiles en Hygiène des EMS). Les EMA peuvent venir en appui des référents en antibiothérapie des ES et des professionnels de santé formés à l'antibiothérapie et au BUA de leur territoire.

<sup>2</sup> Instruction N° DGS / Mission Antibiorésistance / DGOS/PF2/DGCS/SPA/2020/79 du 15 mai 2020 relative à la mise en œuvre de la prévention de l'antibiorésistance sous la responsabilité des agences régionales de santé.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Stratégie nationale 2022 – 2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance (SNPIA) : strategie nationale 2022-2025 prevention des infections et de l'antibioresistance.pdf (sante.gouv.fr)

## 2. Objectifs du projet

L'objectif principal est d'améliorer le bon usage des antibiotiques en région Grand Est, en favorisant les pratiques appropriées d'utilisation des antibiotiques et en mettant en place des programmes de BUA fondés sur des données probantes qui, lorsqu'elles sont appliquées, peuvent permettre de prévenir l'émergence du phénomène d'antibiorésistance.

Dans ce cadre, il s'agit de déployer des dispositifs d'appuis territorialisés dédiés à la prévention de l'antibiorésistance et à la gestion du risque infectieux, sur le volet BUA, dans les trois secteurs de soins. Ces dispositifs, appelés « Équipes Multidisciplinaires en Antibiothérapie » (EMA), seront adossés à des établissements de santé afin de permettre un apport d'expertise adaptée aux besoins du territoire géographique du GHT couvert par l'EMA. Ces EMA viennent en appui des référents en antibiothérapie des ES, des ESMS et des professionnels de santé de ville.

## 3. Cahier des charges

#### 3.1. Cibles

L'ensemble des établissements de santé (ES), des établissements et services médico-sociaux (ESMS), en priorité les EHPAD, et le secteur des soins de ville de la région Grand Est sont concernés par la lutte contre l'antibiorésistance.

#### 3.2. Porteurs éligibles

Les établissements de santé publics et privés du Grand Est et, en priorité, les établissements supports de GHT qui devront dans tous les cas être associés à l'organisation proposée. L'établissement porteur doit disposer d'un service de maladies infectieuses et tropicales / d'infectiologie, sinon de compétences médicales en infectiologie et en BUA.

L'établissement porteur a la capacité d'assurer une activité de conseil clinique en infectiologie/antibiothérapie dans et hors les murs ainsi qu'une activité de promotion du bon usage des antibiotiques sur le territoire géographique de son GHT. Un référent en antibiothérapie est nommé dans cet établissement porteur et coordonne de longue date un programme de BUA, répondant aux éléments-clés cités dans la littérature.

#### 3.3. Territoire

Le territoire retenu pour le déploiement des EMA est la région Grand Est. Chaque EMA agira dans les trois secteurs (ES, ESMS et ville) dans le territoire géographique de son GHT.

#### 3.4. Modalités de déploiement

Dans le cadre de cet appel à projet, un déploiement en deux phases est proposé.

#### 3.5. Missions des EMA

a) Missions stratégiques générales, communes aux trois secteurs :

L'activité des EMA est centrée sur les activités stratégiques suivantes :

Établir et coordonner la mise en place d'un plan d'action annuel de la stratégie de bon usage des antibiotiques pour l'ensemble des ES/EHPAD/ville du territoire géographique de santé du GHT, en lien avec les autres EMA de la région GE et les référents en antibiothérapie du territoire de santé du GHT. Le CRAtb coordonnera l'élaboration de ces plans d'actions annuels en fonction de la stratégie régionale établie avec l'ARS.

- Établir un rapport annuel standardisé sur la base d'une maquette régionale qui prévoit des indicateurs de suivi et d'impact ainsi que des indicateurs de structure et de processus (éléments-clés d'un programme de BUA dans les trois secteurs). Un score composite sera créé pour faciliter le suivi. Ce rapport annuel sera rempli par chaque EMA puis partagé avec le CRAtb et l'ARS GE. Le CRAtb se chargera ensuite d'en faire une synthèse régionale, partagée avec l'ARS et les EMA.
- Organiser les activités cliniques de conseil en infectiologie/antibiothérapie sur le territoire de l'EMA.
  Cette activité de conseil sera menée par les référents en antibiothérapie pour les ES. L'activité de conseil en ville et ESMS sera organisée par l'EMA en lien avec le CRAtb, en recourant si possible à la téléexpertise et en impliquant les infectiologues volontaires du territoire du GHT.

Pour précision, ce financement FIR ne sert pas à financer l'activité de conseil réalisée au sein de l'établissement support par les membres de l'EMA.

- Participer aux autres activités de promotion du bon usage des antibiotiques au niveau régional (formations, réunions, groupes de travail...) sous la coordination du CRAtb.
  - b) Missions générales d'animation du réseau :

En évaluant le dimensionnement du cadre d'intervention de l'EMA au sein du GHT avec l'aide de l'ARS et du CRAtb :

- Délimitation du territoire géographique du GHT (nombre d'habitants/superficie/délimitation géographique du périmètre d'action),
- Identification de l'offre de soins dans les trois secteurs d'intervention (e.g. nombre d'établissements sanitaires publics et privés, nombre de lits MCO, nombre et type d'ESMS, capacité d'accueil des ESMS, nombre de médecins généralistes (MG)/ chirurgiens-dentistes/pharmacies/sages-femmes/IDE; nombre de laboratoires d'analyse),

Les actions des EMA consisteront en la structuration et l'animation d'un réseau d'interlocuteurs ainsi que le déploiement des actions de BUA dans les trois secteurs d'intervention (ES, ESMS, Ville) et impliqueront de :

- Evaluer les ressources mobilisables sur la thématique BUA avec la création d'un annuaire des ressources du GHT qui alimentera un annuaire régional construit par le CRAtb en lien avec le comité opérationnel régional piloté par l'ARS (CORESU), le CPias Grand Est et l'ARS.
- Animer ce réseau en s'appuyant sur la mise en place des actions de BUA sur le GHT et en structurant une stratégie de communication et d'échanges réguliers avec le réseau constitué,
- Relayer les actions de BUA du CRAtb dans leur territoire d'action et construire la stratégie de déploiement des actions en fonction des besoins et des ressources du territoire d'action et des trois secteurs d'intervention.
  - c) Missions stratégiques dans les établissements sanitaires :

#### Stratégie d'animation du réseau

L'EMA identifiera les besoins et les ressources de son territoire d'action et notamment le nombre d'infectiologues, de microbiologistes, de pharmaciens et de référents en antibiothérapie dans les ES.

La stratégie d'animation de ce réseau s'appuiera sur les actions suivantes :

- Organisation de rencontres, groupes d'échange : organiser une demi-journée à une journée, 1 à 2 fois par an, à destination de tous les référents en antibiothérapie du périmètre géographique du GHT pour réaliser un retour d'expérience, évaluer les actions mises en place et permettre le partage d'expérience et la formation continue (en complément de la journée régionale des EMA et référents qui est organisée par le CRAtb),
- Relayer les actions du BUA spécifiques aux ES proposées par le CRAtb.
- <u>En phase 2 uniquement, et sous réserve d'un co-financement par l'ES concerné, formalisé par une convention : organisation de visites dans les ES :</u> L'EMA organisera dans chaque ES, en lien avec le référent en antibiothérapie :
  - o une première visite,
  - o puis une visite annuelle (déplacement de l'infectiologue de l'EMA au minimum),
  - o puis des échanges de suivi réguliers.

L'objectif est d'offrir un soutien et un accompagnement stratégique personnalisé au référent concernant son plan d'action BUA, basé sur une analyse situationnelle la plus détaillée possible. L'EMA pourra accompagner les référents dans leurs relations avec leur CME ou direction, si besoin.

#### Stratégie d'action de bon usage des antibiotiques

- L'EMA fournira un appui stratégique au référent en antibiothérapie, notamment pour qu'il puisse mettre en place les éléments-clés d'un programme hospitalier de BUA, en lien avec le pharmacien et le microbiologiste de son établissement.
- L'EMA organisera une commission des anti-infectieux régionale (CAI), en lien avec les référents des différents ES.
  - d) <u>Missions stratégiques dans les établissements et services médico-sociaux</u> :

#### Stratégie d'animation du réseau

L'EMA identifiera les besoins et les ressources de son territoire d'action et notamment le nombre de médecins coordonnateurs, d'infirmiers coordonnateurs et autres responsables des ESMS. Les actions seront orientées prioritairement vers les EHPAD ; les autres ESMS pourront être ciblés dans un second temps.

La stratégie d'animation de ce réseau s'appuiera sur les actions suivantes :

- Identifier des acteurs relais des actions de BUA dans les EHPAD et ESMS (médecins et IDE coordonnateurs/directeurs/...), créer et actualiser un annuaire, et leur communiquer régulièrement toute information pertinente,
- Construire le réseau d'acteurs relais en EHPAD et ESMS,
- Interagir avec les EHPAD pour présenter les missions des EMA,
- Appuyer le CRAtb dans l'organisation d'une journée régionale annuelle ciblant les ESMS et notamment les EHPAD, en lien avec le CPias et les EMH.

#### Stratégie d'action de bon usage des antibiotiques

L'EMA aura comme objectif de construire un plan d'action de BUA sur son territoire, en lien avec le CRAtb, en s'appuyant sur les données de consommation et de résistance des EHPAD.

L'EMA formalisera, avec l'aide du CRAtb, des collaborations synergiques avec les EMH pour construire des actions communes sur le BUA et la PCI en lien avec le CPias. Elle tendra également à promouvoir des ressources pouvant être promues à la fois par les EMA et les EMH.

Des modalités d'échanges avec les autres ESMS que les EHPAD seront définies par l'EMA dans un deuxième temps.

Les actions de BUA seront les suivantes :

- Relayer les actions et informations pertinentes du CRAtb,
- Relayer l'organisation du recours à la téléexpertise en antibiothérapie,
- Mettre à disposition des EHPAD des outils et ressources promouvant le BUA, comme une offre de formation, des évaluations des pratiques, ...

En phase 2 uniquement, et sous réserve d'un co-financement par l'EHPAD concerné, formalisé par une convention : une visite annuelle et des échanges de suivi réguliers seront organisées en lien avec les EMH, pour aider chaque EHPAD à mettre au point, déployer et suivre un plan d'action personnalisé annuel sur le BUA, basé sur une analyse situationnelle de chaque EHPAD la plus détaillée possible.

e) Missions stratégiques en ville :

#### Stratégie d'animation du réseau

L'EMA proposera une stratégie de construction du réseau local des MG après identification des ressources sur le territoire. Cette construction sera effectuée en lien avec les acteurs des soins primaires (CPTS, ESP/MSP, organismes de FMC) et les organismes des professionnels de ville représentés au CORESU. Ce réseau de MG sur le territoire géographique du GHT sera en lien avec la constitution d'une communauté d'acteurs sur la thématique du BUA par le CRAtb. Ce réseau GHT des MG sera par la suite élargi aux autres professions des soins primaires (chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sagesfemmes, infirmiers, biologistes...).

#### Stratégie d'action de bon usage des antibiotiques

L'EMA établira un plan d'action en s'appuyant notamment sur les données de consommation et de résistance du GHT et selon les résultats des proxy indicateurs et données ROSP des prescripteurs du GHT. Ce plan d'action de l'EMA sera co-construit avec le CRAtb et le réseau d'acteurs identifié sur le territoire d'action.

La stratégie de BUA reposera sur les actions suivantes :

- Relayer les actions et informations pertinentes du CRAtb auprès des acteurs de ville concernés :
  - Outils d'information et formation (newsletters, MOOC, podcasts, cas cliniques, etc...),
  - o Promouvoir les outils d'aides à la décision et boites à outils,
  - o Relayer les messages concernant la vaccination,
  - o Relayer les messages de PCI, en lien avec le CPias.
- Interagir avec les organismes pertinents pour promouvoir des actions de BUA au sein de groupes d'échange de pratique et de séances de formation continue thématiques,
- Promouvoir l'intégration de la thématique du BUA dans les actions des projets de santé des CPTS notamment dans l'axe prévention des accords conventionnels interprofessionnels (ACI),

- Organiser des visites auprès des MG dont les pratiques sont moins bonnes que la moyenne, ou qui sont demandeurs, en lien avec l'Assurance Maladie.

#### 3.6. Composition et fonctionnement des EMA

Dans l'idéal, la composition d'une EMA requiert des compétences d'infectiologue, de médecin généraliste, de pharmacien, de microbiologiste et d'infirmier (formés au bon usage des antibiotiques) et intègre un temps de secrétariat ou de coordonnateur. L'EMA sera dirigée par un médecin clinicien infectiologue. La fiche de poste ou lettre de mission des membres de l'EMA doit préciser le temps dédié à leurs missions. Les copies des attestations, diplômes et certificats des membres de l'EMA en lien avec les compétences attendues (Cf. Annexe 1) seront intégrés aux annexes du dossier de candidature.

Une flexibilité sur les ETP des ressources humaines cibles est envisageable, dans la mesure où la composition proposée correspond au budget, et en accord avec le CRAtb.

#### Ressources humaines cibles en phase 1:

- Un médecin infectiologue , 0,2 ETP (obligatoire)
- Un pharmacien 0,1 ETP (obligatoire)
- Un microbiologiste 0,1 ETP (optionnel)
- Un médecin généraliste 0,5 ETP (obligatoire)
- Un secrétaire/coordonnateur 0,2 ETP (optionnel)
- Un infirmier 0,2 ETP (optionnel)

Dans cette phase 1, l'EMA aura pour missions celles décrites dans la section 3.5.

#### Ressources humaines minimales cibles en phase 2 :

- Un médecin infectiologue 0,5 ETP
- Un pharmacien 0,4 ETP
- Un microbiologiste 0,1 ETP
- Un médecin généraliste 0,5 ETP
- Un secrétaire/coordonnateur 0,2 ETP
- Un infirmier 0.3 ETP

L'EMA sera adossée de préférence à un service d'infectiologie déjà existant. Elle doit s'appuyer sur les référents en antibiothérapie de chaque ES et sur le réseau d'infectiologues participant aux activités de conseil en antibiothérapie de son territoire. Les professionnels de l'EMA devront confirmer et s'engager à mettre à jour leurs connaissances et compétences selon le curriculum de formation proposé par le CRAtb (Cf. Annexe 1).

Le territoire d'intervention de proximité de l'EMA dans le projet sera le territoire géographique du GHT.

Le CRAtb GE assure l'animation du réseau des EMA en lien avec l'ARS GE.

Les missions de la phase 2 sont décrites dans la section 3.5 du document et seront réalisées en présence d'un co-financement formalisé par un conventionnement avec les ES et/ou EHPAD. Il n'existe pas de phase 2 pour la ville qui est un secteur d'action prioritaire.

#### 3.7. Modalités de financement

#### Modalités de financement de la phase 1 :

L'ARS GE finance la mise en place de 4 EMA en phase 1 pour une durée de 3 ans à hauteur de 140 000,00 euros par an et par EMA.

Les crédits alloués à l'EMA financent les ressources humaines de la phase 1 et 10% de charges de structure et de fonctionnement.

Les moyens matériels et logistiques (locaux, véhicules, informatique...) seront mis à disposition par l'établissement porteur.

Une convention financière sur trois ans sera établie entre l'ARS et le porteur de l'EMA précisant l'objet de l'action financée, la liste des ES et ESMS du territoire géographique du GHT, les moyens financiers, les engagements pris par le bénéficiaire, ainsi que les modalités de l'évaluation.

Les financements alloués au titre de l'année 1 et non utilisés sur cet exercice pourront être mobilisés pour faciliter l'installation de l'EMA, la formation des acteurs (non éligible au DPC) et le conventionnement avec les établissements du territoire.

Pour les années suivantes, les financements pourront être ajustés dans la limite de 140 000,00 euros en fonction du nombre de conventionnements réalisés avec les établissements du territoire et de la mise en place de toutes autres modalités de financement.

#### Modalités de financement de la phase 2 :

Dès que possible, le financement de la phase 2 est initié par l'EMA et l'ES support au moyen :

- D'un conventionnement avec les CPTS, les ES et les EHPAD publics et privés volontaires du périmètre géographique de l'EMA précisant le cadre d'intervention et de contribution au financement de l'EMA,
- Du développement de la télé expertise.

#### 3.8. Suivi du dispositif et de l'activité

Chaque EMA adressera à l'ARS Grand Est et au CRAtb Grand Est son bilan annuel d'activité sur la base de la maquette régionale proposée par le CRAtb ainsi que son bilan financier de l'année N pour le 31 mars N+1. La liste des indicateurs d'évaluation sera jointe à ce rapport d'activité (Cf. Annexe 2)

Une évaluation globale de l'activité et des impacts de cette activité sera réalisée au bout de 30 mois en lien avec chaque EMA, le CRAtb et l'ARS GE. Elle permettra d'éclairer les arbitrages sur les suites à donner à ce projet.

## 4 Procédure de l'appel à candidature

#### 4.1 Publicité et modalités d'accès

L'appel à candidature fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'ARS :

#### https://www.grand-est.ars.sante.fr

#### 4.2 Calendrier

> Publication de l'appel à candidature : 04/11/2025

> Délai pour le dépôt des dossiers : 28/02/2026

> Instruction des candidatures et rencontre éventuelle des candidats : mars – avril 2026

> Notification : mai/juin 2026

#### 4.3 Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants selon le dossier type joint au présent appel à candidature :

- Une présentation de l'établissement support et de son organisation en matière de bon usage des antibiotiques,
- Une présentation du projet d'EMA répondant à l'appel à candidature,
- Une description du projet et de ses conditions de mise en œuvre,
- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- Les pièces permettant d'attester les modes de collaboration avec les organismes partenaires, les modalités des partenariats formalisés, de l'ancrage du porteur de projet dans le tissu local,
- Le budget prévisionnel avec IBAN (RIB).

#### 4.4 Modalités de réponse

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 28/02/2026 par voie électronique à l'adresse suivante :

#### ars-grandest-dqpi@ars.sante.fr

Toutes les questions relatives à cet appel à candidature devront être formulées via l'adresse :

#### ars-grandest-dgpi@ars.sante.fr

#### 4.5. Modalités d'instruction

Les dossiers de candidatures seront instruits sur la base de critères d'analyse par les équipes de l'ARS Grand Est.

Un avis consultatif sera recueilli auprès du CRAtb GE.

A l'initiative de l'ARS et selon les besoins, les projets pourront être présentés par les porteurs lors de temps d'échanges dédiés.

#### ANNEXE 1 - FORMATIONS RECOMMANDEES POUR LES EMA

#### Diplômes des membres de l'équipe :

- Infectiologue : DES/C de Maladies infectieuses et tropicales
- Pharmacien, médecin généraliste, IDE : DU/DIU sur antibiothérapie et BUA dans les 3 ans suivant la prise de poste

#### Dès que possible lors de la prise de poste au sein de l'EMA :

- Avoir lu <u>l'article</u> proposant une approche stratégique pour les programmes de BUA (l'approche peut être adaptée aux ESMS et à la ville, les principes restent valables)
- Avoir lu l'e-Book BSAC Antimicrobial stewardship

#### Dans les deux ans suivant la prise de poste au sein de l'EMA :

Avoir suivi une formation nationale sur le BUA organisée par la SPILF (<u>journée des référents</u> ou <u>séminaire BUA</u>) ou une formation organisée par ESCMID/ESGAP (postgraduate course ou ESCMID AMS Certificate) ou le MOOC BSAC

#### Formation régulière par la suite :

- Assister au moins une fois tous les 3 ans à une formation sur BUA/Antimicrobial stewardship organisée par la SPILF (<u>journée des référents</u> ou <u>séminaire BUA</u>) ou une formation organisée par ESGAP (<u>postgraduate course</u> ou <u>ESCMID AMS Certificate</u>) ou une formation organisée par ESGAP (<u>postgraduate course</u> ou <u>ESCMID AMS Certificate</u>)
- Assister si possible tous les ans aux journées annuelles EMA organisées par le CRAtb

NB: d'autres ressources sont disponibles (par exemple : <a href="https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33738498/">https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33738498/</a>). Un inventaire des formations BUA disponibles sera probablement coordonné par les futures missions nationales à partir d'octobre 2023, en lien avec les CRAtb.

#### **REFERENCES**

Guide réflexe de l'INSTRUCTION N° DGS/Mission antibiorésistance/DGOS/PF2/DGCS/SPA/2020/79 du 15 mai 2020 relative à la mise en œuvre de la prévention de l'antibiorésistance sous la responsabilité des agences régionales de santé.

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/instruction du 15 mai 2020 .pdf

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide reflexe organisation regionale antibioresistance 15 mai 2020.pdf

A venir : saisine du CNP de Maladies infectieuses et tropicales (action 13.1 de la <u>stratégie nationale</u> 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine).

### ANNEXE 2 - INDICATEURS D'ACTIVITE DES EMA

Les objectifs indiqués sont à atteindre au plus tard la 3<sup>ème</sup> année suivant le lancement et le financement de l'EMA.

Cette grille est à joindre au rapport annuel d'activité.

Indicateur	Objectif
STRUCTURE	
L'EMA est composée au minimum d'un infectiologue, d'un médecin généraliste et d'un pharmacien.	Oui
Le temps total infectiologue(s) de l'EMA est d'au moins 0,4 ETP.	Oui
Le temps total médecin(s) généraliste(s) de l'EMA est d'au moins 0,4 ETP.	Oui
Le temps total pharmacien(s) de l'EMA est d'au moins 0,4 ETP.	Oui
La formation des professionnels de santé de l'EMA est conforme aux recommandations listées en Annexe 1.	Oui pour >70% des professionnels de l'EMA
L'EMA a recensé tous les ES, EHPAD et CPTS du territoire géographique de son GHT et tient à jour un annuaire des référents en antibiothérapie des ES, des médecins et infirmiers coordonnateurs d'EHPAD ainsi que des CPTS et interlocuteurs de soins primaires.	Oui
PROCESSUS – Tous secteurs	
L'EMA a contribué à organiser l'activité de téléexpertise afin qu'un infectiologue soit accessible en heures ouvrés aux professionnels du territoire.	Oui
PROCESSUS – Établissements de santé	
L'EMA organise une CAI (commission des anti-infectieux) du GHT ouverte à tous les ES.	Au moins deux réunions de CAI par an
L'EMA organise au minimum tous les ans un échange accessible à l'ensemble des référents en antibiothérapie des ES de son territoire, incluant la promotion d'une offre de formation et de la boîte à outils du CRAtb.	Oui
Proportion d'ES du territoire avec lesquels une convention (avec ou sans financement établissement) est établie.	> 70%
Proportion d'ES ayant signé une convention avec financement pour lesquels une visite annuelle de l'EMA a bien été effectuée.	>90%
Recueil régulier des éléments-clés 'programme BUA' lors d'un échange référent en antibiothérapie/EMA.	Fait dans >80% des ES
PROCESSUS – EHPAD	

L'EMA organise au minimum tous les ans un échange accessible à l'ensemble des EHPAD de son territoire, incluant la promotion d'une offre de formation et de la boîte à outils du CRAtb.	Oui
Proportion d'EHPAD du territoire avec lesquels une convention (avec ou sans financement établissement) est établie.	> 50%
Proportion d'EHPAD ayant signé une convention avec financement pour lesquels une visite annuelle de l'EMA a bien été effectuée.	>90%
Recueil régulier des éléments-clés 'programme BUA' par l'EMA lors d'un échange EHPAD/EMA.	Fait dans >50% des EHPAD
PROCESSUS – VILLE	
L'EMA organise au minimum tous les ans un échange accessible à l'ensemble des CPTS et interlocuteurs de soins primaires de son territoire, incluant la promotion d'une offre de formation et de la boîte à outils du CRAtb.	Oui

# /// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071

54036 Nancy Cedex

Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr





